

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

La présente annonce ne saurait constituer une offre de vente, ou une invitation à offrir, acheter ou souscrire des valeurs mobilières. Un investissement dans les actions offertes comporte des risques et incertitudes significatifs. Les investisseurs potentiels devront prendre leur décision d'investissement sur le fondement du prospectus, et notamment des facteurs de risque qui seront décrits dans le prospectus que la société entend publier après son approbation par la FSMA et qui sera alors disponible dans les bureaux d'Hyloris et sur www.hyloris.com. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les actions offertes et de subir la perte partielle ou totale de leur investissement.



PUBLICITE

Hyloris Pharmaceuticals annonce son intention de procéder à une introduction en bourse sur Euronext Bruxelles

Liège, Belgique – 3 juin 2020 : Hyloris Pharmaceuticals SA (« Hyloris », la « Société »), jeune société pharmaceutique spécialisée et innovante qui se concentre sur la création de valeur pour le système de soins de santé en reformulant des produits pharmaceutiques existants, annonce aujourd'hui son intention de lever de nouveaux capitaux via une introduction en bourse avec admission de ses actions à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (l'« Offre »).

À propos d'Hyloris :

- Stratégie axée sur le développement de produits reformulés exclusifs qui offrent des avantages significatifs par rapport aux alternatives actuellement proposées dans le but de répondre aux besoins médicaux non satisfaits et de créer de la valeur pour le système de santé en général
- Génératrice d'idées, elle est en mesure d'identifier en permanence des opportunités pour de nouveaux produits
- Puissant moteur de développement de produits, qui reformule et commercialise des candidats-médicaments par une utilisation raisonnée des fonds investis, en se concentrant sur la voie réglementaire 505(b)(2) de la FDA pour les produits pharmaceutiques dont la sécurité et l'efficacité ont été établies, ce qui permet à Hyloris de :
 - réduire le temps de développement clinique requis pour mettre un produit sur le marché
 - réduire considérablement les délais, les coûts et les risques de développement
- Portefeuille de produits diversifié reprenant deux produits aux premiers stades de commercialisation et 12 candidats-médicaments à différents stades de développement, offrant un potentiel de croissance des ventes :
 - Le portefeuille de produits se concentre principalement sur les produits cardiovasculaires administrés en intraveineuse, mais il comprend également d'autres produits reformulés ainsi que des médicaments du marché établi (génériques avec une barrière à l'entrée élevée)
 - Maxigesic® IV et le sotalol IV devraient être les principales composantes du chiffre d'affaires à court terme avant le lancement d'autres produits
- Jusqu'à ce jour, ses activités ont principalement consisté à identifier des candidats-médicaments afin de construire un portefeuille de produit, et à formuler, tester et développer le portefeuille de produits existants.

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

- Équipe de direction expérimentée, possédant une connaissance approfondie de l'identification et du développement des médicaments. L'équipe de direction d'Hyloris compte plus d'un siècle d'expérience cumulée en matière de gestion et de croissance de sociétés pharmaceutiques qui développent et commercialisent des médicaments

Stijn Van Rompay, Directeur général et cofondateur d'Hyloris commente : « Hyloris a pour objectif d'apporter au système de santé des médicaments reformulés à valeur ajoutée aussi rapidement que possible et nous sommes ravis d'annoncer notre intention de procéder à une introduction en bourse sur Euronext Bruxelles afin de mettre ces projets à exécution. Nous sommes convaincus qu'il existe des opportunités significatives pour répondre aux besoins non satisfaits, en passant par la voie réglementaire 505(b)(2), grâce au développement de produits exclusifs présentant des avantages significatifs par rapport aux alternatives disponibles actuellement. Notre équipe possède une grande expertise et une expérience approfondie dans le secteur pharmaceutique, et nous pensons être bien placés pour sélectionner et développer les candidats-médicaments qui permettront de créer de la valeur pour les patients, les médecins, les payeurs et les autres parties prenantes du système de santé. »

« Nous pensons que l'introduction en bourse nous permettra de disposer des ressources nécessaires pour financer le développement de notre portefeuille existant de candidats-médicaments et pour créer une infrastructure commerciale aux États-Unis pour notre portefeuille de produits cardiovasculaires IV (à l'exception du sotalol IV qui est commercialisé par l'intermédiaire d'un partenaire) afin d'y prospecter les prescripteurs à moindres frais, en nous concentrant sur les institutions spécialisées telles que les hôpitaux. L'introduction en bourse devrait également nous aider à poursuivre l'expansion de notre portefeuille au cours des prochaines années. »

Stefan Yee, Président d'Hyloris ajoute : « L'appel public à l'épargne représente une étape importante dans l'évolution d'Hyloris, au moment où nous cherchons à dynamiser le développement, la commercialisation et l'expansion de notre portefeuille de candidats-médicaments. Hyloris étant une entreprise belge, l'admission sur Euronext Bruxelles représente un choix stratégique naturel, en nous faisant bénéficier d'un excellent écosystème financier pour élargir notre actionnariat et poser des fondations solides en vue de notre croissance future. »

Hyloris envisage d'utiliser les produits de l'Offre pour financer ce qui suit :

- Le développement du portefeuille existant de candidats-médicaments
- La création d'une infrastructure commerciale aux États-Unis pour son portefeuille de produits cardiovasculaires IV (à l'exception du sotalol IV qui est commercialisé par l'intermédiaire d'un partenaire)
- L'expansion du portefeuille de candidats-médicaments présélectionnés en interne ou à travers des opportunités d'acquisitions
- D'autres utilisations requises par la gestion de la Société

L'Offre

Sous réserve de l'approbation du prospectus par l'Autorité des services et marchés financiers belge (« FSMA ») et des conditions de marché, il est prévu que la fourchette de prix, ainsi que d'autres détails de l'Offre seront publiés à la date prévue d'ouverture de la période d'Offre. Après son approbation, qui ne saurait constituer une garantie par la FSMA des titres offerts, il est prévu que le prospectus sera mis à disposition au siège de la Société et sur les sites Web d'Hyloris Pharmaceuticals (www.hyloris.com) et de KBC Securities NV/SA (www.kbc.be/hyloris, www.bolero.be/nl/hyloris et www.kbcsecurities.com).

Il est prévu que l'Offre comprenne : (i) une offre au public de valeurs mobilières (selon la définition visée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus) en Belgique ; (ii) un placement privé dans l'Espace

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

économique européen (autre qu'en Belgique) exclusivement réservé aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus ; (iii) un placement privé en Suisse exclusivement réservé aux « investisseurs qualifiés » au sens de la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et (iv) un placement privé aux États-Unis auprès des personnes dont on estime raisonnablement qu'elles sont des « acheteurs institutionnels qualifiés (*Qualified Institutional Buyers* ou QIB) » (selon la définition visée dans la Règle 144A de la loi américaine sur les valeurs mobilières), en vertu de la Règle 144A. Tous les « investisseurs qualifiés » susmentionnés et les QIB sont collectivement désignés par le terme « Investisseurs institutionnels ». L'Offre en dehors des États-Unis sera faite en conformité avec la Règle S au titre la loi américaine sur les valeurs mobilières.

KBC Securities et Kempen & Co agissent en qualité de Co-coordonateurs mondiaux et Teneurs de livre associés.

-Fin-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Hyloris Pharmaceuticals SA

M. Stijn Van Rompay, CEO (Directeur général)

M. Patrick Jeanmart, Directeur financier

+32 (0)4 346 02 07

contact@hyloris.com

Consilium Strategic Communications

Amber Fennell, Chris Welsh, Lucy Featherstone, Taiana De Ruyck Soares

+44 20 3709 5700

hyloris@consilium-comms.com

Note aux rédacteurs

Hyloris Pharmaceuticals SA

Basée à Liège, Belgique, Hyloris est une jeune société pharmaceutique spécialisée innovante qui s'attache à apporter de la valeur ajoutée au système de santé en reformulant des médicaments connus. Hyloris développe des produits exclusifs qu'elle estime présenter des avantages significatifs par rapport aux alternatives actuellement disponibles, avec pour objectif de répondre aux besoins médicaux encore non satisfaits des patients, des établissements médicaux, des médecins, des payeurs ainsi que des autres parties prenantes du système de soins de santé. Le portefeuille d'Hyloris couvre trois domaines principaux : Médicaments cardiovasculaires IV, Autre reformulation et Marché établi (génériques à barrières à l'entrée élevées). Hyloris dispose actuellement de deux produits aux premiers stades de commercialisation, le sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire, commercialisé par l'intermédiaire de son partenaire AltaThera, et le Maxigesic® IV, un produit antalgique non opiacé pour le traitement de la douleur, développé avec le partenaire de la Société, AFT Pharmaceuticals. Hyloris possède également 12 candidats-médicaments à différents stades de développement dans son portefeuille. Pour de plus amples informations, consultez www.hyloris.com.

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les éléments contenus dans les présentes ne sont donnés qu'à des fins d'information et ne sauraient constituer une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les valeurs mobilières visées dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en application de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières ») ou des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans tout État des États-Unis. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières et de toutes les lois en vigueur dans les États du pays, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières et de toutes les lois en vigueur dans les États du pays. Il n'a été ni ne sera procédé à aucune offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis. Sous réserve de certaines exceptions, les valeurs mobilières visées dans les présentes ne peuvent pas être offertes ou vendues en Australie, au Canada, en Suisse, au Japon ou en Afrique du Sud, ou pour le compte ou au profit d'un ressortissant, résident ou citoyen d'Australie, du Canada, de Suisse, du Japon ou d'Afrique du Sud. Aucune copie de ces informations n'est, ni ne doit être, distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, au Japon ou en Afrique du Sud.

Les présentes informations ne contiennent aucune sollicitation de sommes d'argent, de valeurs mobilières ni d'aucune autre contrepartie et, dans le cas où une contrepartie serait envoyée en réponse aux informations contenues dans les présentes, elle ne serait pas acceptée. La présente annonce contient des déclarations prospectives ou susceptibles d'être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, dont notamment les mots « penser », « estimer », « anticiper », « prévoir », « envisager », « pouvoir éventuellement », « planifier », « continuer », « continu », « possible », « prédire », « plans », « objectif », « chercher », « devrait », « doit » ou l'emploi du futur ou du conditionnel, et contiennent des énoncés de la société concernant les résultats envisagés de sa stratégie. Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucune de ces déclarations prospectives n'offre de garantie concernant la performance future. Les résultats réels de la société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La société ne s'engage en aucune façon à publier des mises à jour ou des ajustements de ces déclarations prospectives, sauf exigence légale.

Tout achat, souscription ou demande d'actions de la Société émises dans le cadre de l'Offre ne doit s'effectuer que sur le fondement des informations contenues dans le Prospectus établi par la Société et publié sur son site Web (www.hyloris.com) en temps opportun dans le contexte de l'Offre, et de ses suppléments, le cas échéant. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre parfaitement les risques et profits potentiels liés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Le présent document ne constitue pas un Prospectus. Le Prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques liés à un investissement dans la Société, ainsi que les états financiers et d'autres données financières.

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

La date de réalisation de l'admission à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles pourra être influencée par des facteurs comme les conditions de marché. Il n'est pas garanti que cette admission à la cotation aura lieu et les investisseurs potentiels ne doivent pas fonder leurs décisions financières sur les intentions de la Société concernant l'admission à la cotation à ce stade. L'acquisition d'investissements auxquels la présente annonce se rapporte peut exposer un investisseur à un risque significatif de perte de la totalité du montant investi. Les personnes envisageant de tels investissements doivent consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil sur ce type d'investissement. La présente annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. Un investissement en actions s'accompagne de risques significatifs, car la valeur des actions peut diminuer aussi bien qu'augmenter.

La présente annonce n'est adressée et destinée qu'aux personnes situées dans les États membre de l'Espace économique européen (« EEE ») autres que la Belgique, qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus. En outre, au Royaume-Uni, la présente annonce n'est adressée et destinée (i) qu'aux personnes qui possèdent une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui relèvent de la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'article 19(5) de l'ordonnance anglaise Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) aux entités dont la valeur patrimoniale nette est élevée qui relèvent des articles 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) à toute autre personne à laquelle elle peut être communiquée de manière légale (ensemble, les « personnes concernées »). L'offre envisagée, le cas échéant, ne sera disponible que pour les personnes concernées, et toute invitation, toute offre ou tout accord de souscription, d'achat ou d'acquisition par tout autre moyen de valeurs mobilières ne sera effectué qu'avec ces personnes. Quiconque n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ni se fonder sur la présente annonce ou les informations qu'elle contient.

KBC Securities NV/SA et Van Lanschot Kempenn Wealth Management N.V. (les « Teneurs de livre associés ») agissent pour le compte de la Société et d'aucune autre personne relativement à l'offre envisagée, et ne sauraient en aucun cas être tenus responsables envers quiconque, hormis la Société, de la fourniture des protections offertes à leurs clients respectifs ni de la fourniture de conseils dans le contexte de l'offre envisagée.